



Aide juridique Banque mon avocate exige bcp plus

Par vsach21

Bonjour,

Il y a deux ans je suis allée voir FO pendant mon accident de travail et à la reprise de mon travail j'ai été renvoyée en tant que travailleur handicapé suite à cet accident. Renvoyée mise à pied sans salaire, sans préavis et sans dédommagement. Je payais une assurance juridique à ma Banque Sté Générale qui a été d'accord pour financer le procès aux prud'hommes et mon avocate a confirmé son accord pour ce financement de façon orale.

Deux ans plus tard et après que les prud'hommes m'aient donné raison l'avocate réclame 1000 euros en plus et aussi 10 % des sommes que je recevrais. Je m'étonne et je dis qu'elle était payée par l'assurance et là elle me répond qu'elle est trop peu payée par l'assurance et qu'elle avait oublié de m'envoyer son contrat parce elle partait à l'époque en vacances.... Ca fait deux ans que je trime dans la précarité et j'attendais de m'en sortir un peu avec le résultat aux prud'hommes

Là dessus l'employeur fait appel. Je reçois une convention de l'avocate à signer me réclamant 1500 ? HT soit 1800 euros plus 10 % de ce que je gagnerais elle ajoute qu'elle ne fera rien tant que je n'aurais pas renvoyé cette convention signée. Je trouve incroyable de payer mensuellement une aide juridique depuis trois ans et d'avoir à payer ces sommes en plus Je ne sais pas quoi faire et je demande vos conseils